

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIERE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

Etaient absents excusés : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/76

Objet : SDEHG - Effacement des réseaux chemin du Sablet – référence 11 AT 48/49

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 25 janvier 2019, concernant l'effacement des réseaux basse tension et éclairage public du chemin du Sablet, opération référence 11 AT 48 / 49, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire comme suivant :

- **Basse tension** :
 - Dépose de 160 m de réseau aérien torsadé sur poteau béton
 - Construction de 30 m de réseau avec pose de 2 REMBT pour reprendre les branchements du n°2 et du n°10 chemin du Sablet
 - Reprise des branchements riverains (n°2 et n°10).
- **Eclairage public** :
 - Dépose du coffret de commande PCY CS
 - Dépose de 3 lanternes existantes sur poteau béton et d'un ensemble sur mât acier, au droit du n°11.
 - Ouverture d'une tranchée sur environ 125 m du chemin de Cornaudric jusqu'au n°9 chemin du Sablet

- Fourniture et pose de 5 ensembles d'éclairage dont 3 composés d'un mât de 5 m de hauteur et d'une lanterne LED 30 W et 2 composés d'un mât de 7 m de hauteur et d'une lanterne LED de 40 W
- Raccordement de l'ouvrage construit sur le réseau issu de la commande PAT AFFIOUS au niveau du point lumineux n°2559.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	8 060 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	32 560 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	10 296 €
<hr/>		
	Total	50 916 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-76 en date du 23 septembre 2020 qui référençait l'opération d'effacement des réseaux basse tension et éclairage public du chemin du Sablet comme suivant : 11 AS 335 / 336 et qui estimait à 10 255 € la part restant à la charge de la Commune.

Le SDEHG demande à la Commune de valider l'avant-projet sommaire réalisé et de s'engager sur sa participation financière.

Une fois les études et les plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement des réseaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avant-projet sommaire de l'opération référence 11 AT 48 / 49,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'approuver l'avant-projet sommaire de l'opération référence 11 AT 48 / 49,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

- Transmis le - 5 JUIL. 2021
- Affiché le - 5 JUIL. 2021

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO

